

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-038**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE DE  
CL'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-  
DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-  
TREMBLES (RCA09-Z01, TEL  
QU'AMENDÉ) DONT L'OBJET VISE  
PRINCIPALEMENT L'AJOUT DE  
DISPOSITIONS RELATIVES À  
L'AGRICULTURE URBAINE.**

---

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revues, harmonisées et actualisées;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, les dispositions prévues aux articles 3, 4, 6, 7, 10, 18 et 19 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2020 et l'adoption du premier projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT que le conseil a déterminé la consultation publique écrite comme mode de consultation pour ce projet de règlement, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2);

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique écrite, d'une durée de 15 jours, publié dans les journaux *L'Informateur de Rivière-des-Prairies* et le *Guide de Montréal-Nord*, éditions du 9 juin 2020 et *L'Avenir de l'Est* et le *Flambeau de l'Est*, éditions du 10 juin 2020, et publié sur le site web de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont pu transmettre leurs questions et commentaires à l'arrondissement dans le cadre de la consultation publique écrite qui s'est tenue du 10 au 25 juin 2020, et qu'aucune question ou commentaire n'a été reçue;

CONSIDÉRANT qu'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'article 34 du Règlement de zonage est modifié de la façon suivante:
  - a) par l'ajout, après la définition du mot «Implantation au sol», des définitions suivantes:

**«JARDIN COLLECTIF**

Un jardin aménagé pour la culture non commerciale de plantes alimentaires, de fruits, de légumes et cultivé par un groupe de personnes sur un terrain vacant ou

bâti pour lequel le ou les exploitants du jardin n'habitent pas dans le bâtiment ou n'exploitent pas le bâtiment où le jardin est situé.

#### **JARDIN COMMUNAUTAIRE**

Un jardin cultivé sur un terrain public aménagé pour la culture potagère, fruitière et d'agrément, composé de parcelles individuelles constituant un espace commun géré de façon collective et exploitée à des fins non commerciales.

#### **JARDIN DOMESTIQUE OU POTAGER**

Un jardin aménagé pour la culture non commerciale de plantes alimentaires, de fruits, de légumes et dont la production est destinée aux propres besoins de l'un ou des occupants habitant ou exploitant le bâtiment où le jardin est situé.»

- b) par l'ajout, après la définition du mot «Salle de spectacle», de la définition suivante:

#### **«SERRE**

Une construction dans laquelle des végétaux sont cultivés à l'abri dans des conditions contrôlées favorisant leur croissance et dont au moins 80% de la surface des murs et du toit est constituée d'un matériau translucide ou transparent.»

3. La section 3.2 du Règlement de zonage est modifiée par l'ajout, après l'article 70, de la sous-section et des articles suivants :

#### **«SOUS-SECTION 3.2.5 GROUPE AGRICULTURE**

##### **ARTICLE 70.1 CLASSE D'USAGE DU GROUPE AGRICULTURE**

Le groupe «agriculture» réunit la classe d'usage:

- 1) A.1 Agriculture urbaine

##### **ARTICLE 70.2 AGRICULTURE URBAINE - CLASSE A.1**

Cette classe d'usages comprend les activités agricoles horticoles, maraîchères, l'aquaculture, l'apiculture, l'élevage d'insectes comestibles et la culture de champignons.

L'exercice de l'usage ne doit créer aucune vibration, émission d'odeur nauséabonde, poussière et lumière éblouissante hors des limites du terrain.».

- 4 Le tableau de l'article 71 du Règlement de zonage est modifié de la façon suivante :

- a) par l'ajout, après la colonne «I.7 Gestion et élimination des matières résiduelles», de la colonne intitulée « Agriculture urbaine» à la première ligne;
- b) par l'ajout, à la deuxième ligne de la colonne «Agriculture urbaine», de l'expression «A.1»;
- c) par l'ajout, après la ligne « 7 – Adhésifs, sauf colles fortes», de la ligne intitulée «7.1 – Agriculture urbaine» et un point dans la colonne A.1 à cette même nouvelle ligne.

5. L'article 109 du Règlement de zonage est modifié au paragraphe 2 du premier alinéa, par l'ajout des mots «ou du groupe «agriculture»», après les mots «du groupe «industrie»».

6. Le tableau de l'article 115 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, à la 7e ligne de la première colonne, du mot et des symboles «, «Agriculture»» après les mots et les symboles «Public et institutionnel».

7. L'article 150 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout du mot et des symboles ««agriculture»» après les mots et les symboles «public et institutionnel».

8. L'article 151 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, au deuxième paragraphe du premier alinéa, des mots et des symboles «et du groupe «agriculture»» après les mots et les symboles «industrie».

9. L'article 152 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, au deuxième alinéa, des

mots et des symboles «et du groupe «agriculture»» après les mots et les symboles «industrie».

10. Le tableau de l'article 165 du Règlement de zonage est modifié, à la quatrième ligne de la première colonne, par l'ajout du mot et des symboles «, «agriculture»» après les mots et les symboles «public et institutionnel».
11. Le tableau de l'article 261 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, après la dernière ligne du tableau, de la ligne et des colonnes suivantes:

«

A.1	0,75 m <sup>2</sup>
-----	---------------------

».

12. Le tableau de l'article 268 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, à la 7e ligne de la première colonne, du mot et des symboles «Groupe «agriculture»» après les mots et les symboles «industrie».
13. Le premier alinéa de l'article 315 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, après le paragraphe 4, du paragraphe 5 suivant :
- «5) Une enseigne identifiant un jardin collectif aménagé sur un terrain vacant et les coordonnées de la ou des personnes responsables du jardin.».
14. Le premier alinéa de l'article 359 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, après les mots «d'entreposage extérieures», des mots «, de même que les surfaces aménagées à des fins de jardin domestique, de potager ou de jardin communautaire,».
15. Le tableau de l'article 373 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, à la 6e ligne de la première colonne, du mot «, Agriculture» après le mot «Industrie».
16. Le tableau de l'article 374 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, à la 6e ligne de la première colonne, du mot «, Agriculture» après le mot «Industrie».
17. Le tableau de l'article 375 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, à la 7e ligne de la première colonne, du mot «, Agriculture» après le mot «Industrie».
18. Le chapitre 13 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, après l'article 418.24, de la section et des articles suivants :

**«SECTION 13.19 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'AGRICULTURE URBAINE**

**ARTICLE 418.25 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES DE LA CLASSE A.1 «AGRICULTURE URBAINE»**

Lorsque la classe d'usages A.1 «agriculture urbaine» est autorisée dans une zone comme usage principal, les dispositions suivantes s'appliquent au terrain occupé par cet usage :

- 1) l'usage peut être exercé dans un bâtiment, dans une cour, sur un toit et dans une serre. Sur un terrain vacant, seules les activités agricoles horticoles, maraîchères et l'apiculture sont autorisées. Toutefois, l'usage ne peut être exercé sur un terrain, ou une partie de terrain, situé dans une mosaïque de milieux naturels indiquée à l'Annexe G;
- 2) les équipements utilisés aux fins de l'usage «agriculture urbaine» doivent être entreposés à l'intérieur d'un bâtiment situé sur le terrain occupé par cet usage;
- 3) aucun entreposage extérieur n'est autorisé;

- 4) le compost ou l'engrais utilisé doit être entreposé à l'intérieur d'un bâtiment situé sur le terrain occupé par cet usage. Il peut aussi être entreposé dans un contenant fermé situé dans une autre cour et à une distance d'au moins 1,5 m d'une limite de propriété.

Le contenant utilisé pour l'entreposage du compost ou de l'engrais doit avoir une hauteur maximale de 2 m et une superficie maximale de 3 m<sup>2</sup>. La superficie maximale autorisée peut être répartie en plusieurs contenants;

- 5) lorsque l'usage est exercé à l'intérieur d'un bâtiment, le nombre minimal d'unité de stationnement exigé est de 1 unité par 200 m<sup>2</sup> de superficie de plancher du bâtiment dédiée à l'usage «agriculture urbaine», et le nombre maximal est de 1 unité par 100 m<sup>2</sup>;
- 6) un local peut être aménagé à l'intérieur d'un bâtiment principal ou complémentaire, à des fins de bureau, pour l'exploitation de l'usage «agriculture urbaine» exercé sur le terrain occupé par ce bâtiment;
- 7) la vente au détail de biens produits sur place est autorisée à l'intérieur d'un bâtiment ou dans la cour avant aux conditions suivantes :
- a) les biens vendus doivent être ceux produits sur place;
  - b) la superficie maximale autorisée à des fins de vente des produits est de 50 m<sup>2</sup>;
  - c) la cour avant qui a été utilisée pour la vente des produits cultivés doit être libérée des produits non vendus et de tout étalage à la fin de chaque journée de vente.
- 8) un bâtiment complémentaire est autorisé sur un terrain occupé par un usage du groupe Agriculture, il est assujéti au respect des conditions suivantes :
- a) la hauteur maximale est fixée à 4 m, sauf pour une serre où la hauteur maximale est celle prévue à la grille des spécifications pour un bâtiment principal;
  - b) l'implantation du bâtiment complémentaire doit respecter les marges de recul spécifiées à la grille des spécifications pour le bâtiment principal dans la zone;
  - c) la superficie d'un bâtiment complémentaire doit correspondre à 50% ou moins de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal situé sur le même terrain, jusqu'à concurrence du taux d'implantation au sol maximal spécifié à la grille des spécifications pour la zone;
  - d) dans le cas d'un terrain vacant, la superficie d'un bâtiment complémentaire doit correspondre à 50% ou moins du taux d'implantation au sol maximal indiqué à la grille des spécifications pour la zone;
  - e) malgré l'article 93, les matériaux autorisés pour une serre sont le verre, le polycarbonate, le polyéthylène ou tout autre matériau du même type.
- 9) une serre aménagée sur un toit d'un bâtiment principal est autorisée, elle est assujéti au respect des conditions suivantes :

- a) les matériaux autorisés pour une serre aménagée sur le toit d'un bâtiment principal sont le verre, le polycarbonate, le polyéthylène ou tout autre matériau du même type;
- b) une serre au toit peut comporter un toit à versants;
- c) une serre installée sur le toit d'un bâtiment doit être implantée à une distance minimale de 60 m d'une zone où est autorisé un usage du groupe «habitation»;
- d) est exclue du calcul établissant le coefficient d'occupation au sol, la superficie de plancher d'une serre au toit, incluant la superficie d'une construction hors-toit abritant un espace habitable ou une partie d'établissement qui ne comporte pas d'équipement mécanique, le cas échéant, lorsque celle-ci est inférieure à 40% de la superficie de plancher de l'étage immédiatement inférieur;
- e) est comprise dans le calcul du nombre d'étages autorisé dans la zone, une serre au toit, incluant une construction hors-toit abritant un espace habitable ou une partie d'établissement qui ne comporte pas d'équipement mécanique, le cas échéant, lorsque la superficie de plancher est égale ou supérieure à 40% de la superficie de plancher de l'étage immédiatement inférieur;
- f) les dispositions de l'article 101 s'appliquent à une serre au toit, en les adaptant. Dans le cas où les dispositions de l'article 101 ne sont pas respectées, l'aménagement de la serre au toit doit faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**ARTICLE 418.26 JARDIN DOMESTIQUE, POTAGER OU JARDIN COLLECTIF SUR UN TERRAIN BÂTI**

Un jardin domestique, un potager ou un jardin collectif peut être aménagé sur un terrain occupé par un ou plusieurs bâtiments principaux, dans toutes les zones, aux conditions suivantes:

- 1) un jardin domestique, un potager ou un jardin collectif ne peut être aménagé dans la zone 104 ni sur un terrain, ou une partie de terrain, situé dans une mosaïque de milieux naturels indiquée à l'Annexe G;
- 2) l'aménagement d'un jardin domestique, un potager ou un jardin collectif est autorisé à l'intérieur de toutes les cours, à une distance minimale de 0,6 m mesurée à partir des limites d'emprise de la voie publique;
- 3) la qualité des sols doit être propice à l'agriculture. Dans le cas contraire, les cultures doivent être réalisées dans des bacs conçus à cet effet;
- 4) les accès aux bâtiments doivent rester libres;
- 5) lorsqu'un un jardin domestique, un potager ou un jardin collectif est implanté à l'intérieur d'une cour avant, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) la superficie d'un jardin ou d'un potager comprise à l'intérieur d'une cour avant ne doit pas excéder la plus élevée des superficies suivantes :

- i. 100 m<sup>2</sup>

- ii. 10% de la superficie de la cour avant
- b) les structures servant à délimiter les aires de plantation sont autorisées, leur hauteur ne peut excéder 0,3 m mesurée par rapport au niveau du sol adjacent;
- c) l'emploi de bacs surélevés d'une hauteur maximale de 1 m est autorisé à la condition d'être implantés à 2 m ou plus de la limite d'emprise de la voie publique et à l'extérieur du triangle de visibilité;
- d) sous réserve des dispositions relatives au respect du triangle de visibilité, les plantations ne peuvent excéder les hauteurs suivantes :
  - i. 1 m lorsque situées à moins de 2 m de la limite d'emprise de la voie publique;
  - ii. 2 m lorsque situées ailleurs dans la cour avant;
  - iii. 1 m lorsque situées dans un bac surélevé.
- e) aucune structure permanente n'est permise à l'intérieur d'une cour avant, à l'exception des structures servant à délimiter les aires de plantation et des bacs surélevés, selon les dispositions applicables;
- f) Les structures amovibles sont autorisées du 15 avril au 1<sup>er</sup> novembre d'une même année.

Seul un tuteur, un support pour plantes, un grillage, un filet et un treillis faits de bois, de métal ou de plastique sont autorisés comme structure amovible, les matériaux utilisés doivent être exempts de produits toxiques et être conçus pour un usage extérieur.
- g) sous réserve des dispositions relatives au respect du triangle de visibilité, une structure amovible ne peut excéder les hauteurs suivantes :
  - i. 1 m lorsque située à moins de 2 m de la limite d'emprise de la voie publique;
  - ii. 2 m lorsque située ailleurs dans la cour avant;
  - iii. 1 m lorsque située dans un bac surélevé.
- 6) en plus des conditions énumérées au paragraphe 5, les conditions suivantes s'appliquent pour l'aménagement d'un jardin domestique, d'un potager ou d'un jardin collectif dans la cour avant d'un établissement situé dans les zones 087, 090, 091, 511 et 512 :
  - a) la superficie maximale d'un jardin ou d'un potager est de 500 m<sup>2</sup>;
  - b) un jardin ou un potager doit être situé à au moins 20 m de la limite avant et à au moins 10 m de la voie d'accès principale menant au bâtiment principal;
  - c) un jardin ou un potager ne peut être aménagé sur une partie de terrain occupée par une caractéristique particulière ou un élément végétal patrimonial.

Dans le cas d'un terrain vacant, un jardin collectif est permis à des fins transitoires dans toutes les cours ainsi que dans toutes les zones, aux conditions suivantes :

- 1) un jardin collectif ne peut être aménagé sur un terrain, ou une partie de terrain, situé dans une mosaïque de milieux naturels indiquée à l'Annexe G;
- 2) le jardin collectif devra respecter les marges de recul avant minimales prescrites à la grille des spécifications;
- 3) malgré toute disposition contraire, aucune activité ne doit être effectuée à moins de 1,5 m des limites d'un terrain occupé par un usage du groupe «habitation»;
- 4) la qualité des sols doit être propice à l'agriculture. Dans le cas contraire, les cultures doivent être réalisées dans des bacs conçus à cet effet;
- 5) Une enseigne est autorisée selon les dispositions de l'article 315;
- 6) dans une zone où seul un usage de la classe d'usages P.5 «Conservation» est autorisé, une étude de compatibilité avec le milieu est requise avant l'aménagement d'un jardin collectif.

**ARTICLE 418.28 SERRE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE PRINCIPAL DU GROUPE «HABITATION»**

Une seule serre est autorisée sur un terrain occupé par un usage du groupe «habitation», elle est assujettie au respect des conditions suivantes :

- 1) une serre est autorisée à l'intérieur d'une autre cour, à 0,6 m ou plus d'une limite du terrain. Dans une cour avant secondaire, l'implantation de la serre doit respecter la marge de recul avant secondaire indiquée à la grille des spécifications pour le bâtiment principal;
- 2) la hauteur maximale d'une serre est de 4 m;
- 3) la superficie maximale d'une serre est de 15 m<sup>2</sup>. La superficie d'une serre complémentaire à un usage du groupe «habitation» n'est pas comptabilisée dans le calcul du taux d'implantation au sol maximal permis;
- 4) les matériaux autorisés sont le verre, le polycarbonate et le polyéthylène; ils doivent être translucides;
- 5) la serre doit être implantée au sol;
- 6) aucun produit issu de la serre ne doit être étalé ou mis en vente.»

19. Le chapitre 16 du Règlement de zonage est modifié, aux grilles des spécifications numéros 083, 255, 257, 268, 269, 270, 275, 277, 516, 522, 530, 532, 533, 534, 536, 537, 540, 542, 543, 544, 547, 548, 549, 552, 555, 558, 560, 574, 575, 576, 578, 579, 580, 581, 582 et 593 de la façon suivante :

- en ajoutant, dans la colonne intitulée «Groupes d'usages», la ligne «Agriculture» en-dessous de la ligne «Industrie»;
- en ajoutant, dans la colonne intitulée «Classes d'usages», la ligne «Agriculture urbaine» en-dessous de la ligne «Gestion et élimination des matières résiduelles»;

- en ajoutant, dans la colonne intitulée «Code», la ligne «A.1» en-dessous de la ligne «I.7»;
- en ajoutant, dans la colonne intitulée «No Zone», un «X» vis-à-vis la nouvelle ligne «Agriculture». »;
- en ajoutant le texte «2020-09-01» à la ligne intitulée «Date»;
- en ajoutant le texte «RCA09-Z01-038» à la ligne intitulée «No règlement»;
- en ajoutant le texte «Voir section 13.19» à la ligne intitulée «Note».

Le tout, tel que montré à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

## ANNEXE 1

Grilles des spécifications de zonage des zones 083, 255, 257, 268, 269, 270, 275, 277, 516, 522, 530, 532, 533, 534, 536, 537, 540, 542, 543, 544, 547, 548, 549, 552, 555, 558, 560, 574, 575, 576, 578, 579, 580, 581, 582 et 593 extraites du chapitre 16 du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01*, préparée par la Direction du développement du territoire et des études techniques, datée du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Charles-Hervé Aka,  
Secrétaire d'arrondissement

---

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Entrée en vigueur le 13 octobre 2020

---



Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>083</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	X
	Conservation	P.5	X
	Utilité publique	P.6	
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	
	Moyenne	I.2	
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			68
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		1
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		
	Avant secondaire min.		7,5
	Latérale min.		6
	Total des deux latérales min.		12
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Arrière min.		10,5
	Min.		
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Max.		35
	Min.		
<b>Amendements</b>			
Date			2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			255
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
Habitation	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
Commerce et service	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
Public et institutionnel	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
Industrie	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
Agriculture	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
Bâtiment			
Structure	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
Type de toit	Plat		X
	À versants		
Nombre de logements (sauf H.5)	Min.		0
	Max.		0
Nombre d'étages	Min.		1
	Max.		3
Hauteur maximale en mètres	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
Implantation			
Marge de recul (m)	Avant principale min.		9
	Avant principale max.		11
	Avant secondaire min.		9
	Latérale min.		4,5
	Total des deux latérales min.		9
	Arrière min.		10
Taux d'implantation au sol	Min.		10
	Max.		50
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Min.		
	Max.		
Amendements			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
Note			Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>257</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		6
	Avant principale max.		8
	Avant secondaire min.		6
	Latérale min.		6
	Total des deux latérales min.		12
	Arrière min.		10
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		10
	Max.		50
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>268</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		6
	Latérale min.		4
	Total des deux latérales min.		8
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Arrière min.		6
	Min.		30
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Max.		70
	Min.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>269</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	<b>X</b>
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	<b>X</b>
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	<b>X</b>
	Moyenne	I.2	<b>X</b>
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	<b>X</b>
Usages spécifiquement autorisés			38
Usages spécifiquement exclus			275 281
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		<b>X</b>
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		<b>X</b>
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		<b>0</b>
	Max.		<b>0</b>
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		<b>1</b>
	Max.		<b>3</b>
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		<b>12,5</b>
	Toit à versants		<b>15</b>
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		6
	Latérale min.		4
	Total des deux latérales min.		8
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Arrière min.		6
	Min.		30
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Max.		70
	Min.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>	Voir section 13.19		

Chapitre 16 - Grille des spécifications

No zone			
270			
<b>Numéro de zone</b>			
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	X
	Commerce et service artériel	C.2	X
	Commerce et service de grande superficie	C.3	X
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			100, 183
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		6
	Latérale min.		3
	Total des deux latérales min.		6
	Arrière min.		6
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		10
	Max.		70
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06, 2017-03-14, 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026, RCA09-Z01-029 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.17 Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>275</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	X
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	
	Moyenne	I.2	
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			118 192
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		3
	Max.		8
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		32
	Toit à versants		34,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		9
	Avant principale max.		
	Avant secondaire min.		9
	Latérale min.		4,5
	Total des deux latérales min.		9
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Arrière min.		10,5
	Min.		
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Max.		50
	Min.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.13 Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>277</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	<b>X</b>
	Grands équipements institutionnels	P.2	<b>X</b>
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	
	Moyenne	I.2	
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	<b>X</b>
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		<b>X</b>
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		<b>X</b>
	À versants		<b>X</b>
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		<b>0</b>
	Max.		<b>0</b>
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		<b>1</b>
	Max.		<b>3</b>
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		<b>12,5</b>
	Toit à versants		<b>15</b>
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		<b>9</b>
	Avant principale max.		
	Avant secondaire min.		<b>4</b>
	Latérale min.		<b>4,5</b>
	Total des deux latérales min.		<b>9</b>
	Arrière min.		<b>10,5</b>
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		
	Max.		<b>35</b>
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19



Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>516</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		2
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		9
	Toit à versants		11,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		
	Avant secondaire min.		7,5
	Latérale min.		10
	Total des deux latérales min.		20
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Arrière min.		10
	Min.		
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Max.		30
	Min.		
<b>Amendements</b>			
Date			2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>522</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		2
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		6
	Latérale min.		6
	Total des deux latérales min.		12
	Arrière min.		10,5
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		30
	Max.		40
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		0,15
	Max.		1,5
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19

## Chapitre 16 - Grille des spécifications

No zone		
Numéro de zone		530
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1
	Bifamiliale	H.2
	Trifamiliale	H.3
	Multifamilial	H.4
	Collective	H.5
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1
	Commerce et service artériel	C.2
	Commerce et service de grande superficie	C.3
	Commerce et service lourd	C.4
	Hébergement hôtelier	C.5
	Bar et débit de boissons	C.6
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8
	Poste d'essence	C.9
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1
	Grands équipements institutionnels	P.2
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3
	Parcs et espaces verts	P.4
	Conservation	P.5
	Utilité publique	P.6
<b>Industrie</b>	Légère	I.1
	Moyenne	I.2
	Lourde	I.3
	Entreposage extérieur	I.4
	Extraction	I.5
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1
Usages spécifiquement autorisés		38
Usages spécifiquement exclus		
<b>Bâtiment</b>		
<b>Structure</b>	Isolée	
	Jumelée	
	Contiguë	
<b>Type de toit</b>	Plat	
	À versants	
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.	0
	Max.	0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.	1
	Max.	2
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat	16
	Toit à versants	18,5
<b>Implantation</b>		
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.	7,5
	Avant principale max.	
	Avant secondaire min.	7,5
	Latérale min.	6
	Total des deux latérales min.	12
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Arrière min.	10,5
	Min.	
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Max.	35
	Min.	
<b>Amendements</b>		
Date		2016-09-06 2020-09-01
No règlement		RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>	Voir section 13.19	

Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>532</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	X
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		2
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		3
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		10
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		30
	Max.		50
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

No zone		
Numéro de zone	533	
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1
	Bifamiliale	H.2
	Trifamiliale	H.3
	Multifamilial	H.4
	Collective	H.5
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1
	Commerce et service artériel	C.2
	Commerce et service de grande superficie	C.3
	Commerce et service lourd	C.4
	Hébergement hôtelier	C.5
	Bar et débit de boissons	C.6
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8
	Poste d'essence	C.9
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1
	Grands équipements institutionnels	P.2
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3
	Parcs et espaces verts	P.4
	Conservation	P.5
	Utilité publique	P.6
<b>Industrie</b>	Légère	I.1
	Moyenne	I.2
	Lourde	I.3
	Entreposage extérieur	I.4
	Extraction	I.5
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1
Usages spécifiquement autorisés		
Usages spécifiquement exclus		
<b>Bâtiment</b>		
<b>Structure</b>	Isolée	
	Jumelée	
	Contiguë	
<b>Type de toit</b>	Plat	
	À versants	
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.	0
	Max.	0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.	1
	Max.	3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat	16
	Toit à versants	18,5
<b>Implantation</b>		
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.	7,5
	Avant principale max.	9,5
	Avant secondaire min.	7,5
	Latérale min.	2,5
	Total des deux latérales min.	5
	Arrière min.	10
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.	20
	Max.	40
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.	0,15
	Max.	1,5
<b>Amendements</b>		
Date		2016-09-06 2020-09-01
No règlement		RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>	Voir section 13.13 Voir section 13.19	

Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>534</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	<b>X</b>
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	<b>X</b>
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	<b>X</b>
	Moyenne	I.2	<b>X</b>
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	<b>X</b>
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	<b>X</b>
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			100 275 281
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		<b>X</b>
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		<b>X</b>
	À versants		<b>X</b>
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		<b>0</b>
	Max.		<b>0</b>
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		<b>1</b>
	Max.		<b>3</b>
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		<b>16</b>
	Toit à versants		<b>18,5</b>
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		7,5
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		10
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		20
	Max.		40
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		0,15
	Max.		1,5
<b>Amendements</b>			
Date			2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

No zone		
536		
<b>Numéro de zone</b>		
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1
	Bifamiliale	H.2
	Trifamiliale	H.3
	Multifamilial	H.4
	Collective	H.5
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1
	Commerce et service artériel	C.2
	Commerce et service de grande superficie	C.3
	Commerce et service lourd	C.4
	Hébergement hôtelier	C.5
	Bar et débit de boissons	C.6
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8
	Poste d'essence	C.9
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1
	Grands équipements institutionnels	P.2
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3
	Parcs et espaces verts	P.4
	Conservation	P.5
	Utilité publique	P.6
<b>Industrie</b>	Légère	I.1
	Moyenne	I.2
	Lourde	I.3
	Entreposage extérieur	I.4
	Extraction	I.5
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1
Usages spécifiquement autorisés		100
Usages spécifiquement exclus		
<b>Bâtiment</b>		
<b>Structure</b>	Isolée	
	Jumelée	
	Contiguë	
<b>Type de toit</b>	Plat	
	À versants	
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.	0
	Max.	0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.	1
	Max.	3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat	16
	Toit à versants	18,5
<b>Implantation</b>		
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.	7,5
	Avant principale max.	9,5
	Avant secondaire min.	7,5
	Latérale min.	2,5
	Total des deux latérales min.	5
	Arrière min.	3
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.	10
	Max.	60
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.	
	Max.	
<b>Amendements</b>		
Date		2017-03-14 2020-09-01
No règlement		RCA09-Z01-029 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>		Voir section 13.17 Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>537</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
Habitation	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
Commerce et service	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
Public et institutionnel	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
Industrie	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
Agriculture	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
Bâtiment			
Structure	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
Type de toit	Plat		X
	À versants		
Nombre de logements (sauf H.5)	Min.		0
	Max.		0
Nombre d'étages	Min.		1
	Max.		3
Hauteur maximale en mètres	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
Implantation			
Marge de recul (m)	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		7,5
	Latérale min.		1,5
	Total des deux latérales min.		3
	Arrière min.		4
Taux d'implantation au sol	Min.		20
	Max.		70
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Min.		
	Max.		
Amendements			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
Note			Voir section 13.19



## Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>540</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	X
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		7,5
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		3
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		10
	Max.		60
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>	Voir section 13.19		

Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>542</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	X
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		2
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		9
	Toit à versants		11,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		4,5
	Latérale min.		1,5
	Total des deux latérales min.		3
	Arrière min.		3
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		10
	Max.		70
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>	Voir section 13.19		

Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>543</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	X
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			100
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		2
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		9
	Toit à versants		11,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		3
	Avant principale max.		5
	Avant secondaire min.		3
	Latérale min.		1,5
	Total des deux latérales min.		3
	Arrière min.		3
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		10
	Max.		70
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06, 2017-03-14 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026, RCA09-Z01-029 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.17 Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>544</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	X
	Commerce et service artériel	C.2	X
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	X
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	X
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		7,5
	Latérale min.		1,5
	Total des deux latérales min.		3
	Arrière min.		3
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		
	Max.		70
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.1 Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>547</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	X
	Commerce et service artériel	C.2	X
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	X
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		X
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		4,5
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		3
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		10
	Max.		70
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

No zone			
Numéro de zone		548	
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	X
	Commerce et service artériel	C.2	X
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	X
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	X
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			275 281
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		X
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		4,5
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		3
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		10
	Max.		70
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>	Voir section 13.19		

Chapitre 16 - Grille des spécifications

No zone			
Numéro de zone		549	
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	X
	Commerce et service artériel	C.2	X
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	X
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		3
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		3
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		
	Max.		70
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>	Voir section 13.19		

Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>552</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	X
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	X
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		X
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		2
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		3
	Avant principale max.		
	Avant secondaire min.		3
	Latérale min.		1,5
	Total des deux latérales min.		3
	Arrière min.		0
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		10
	Max.		70
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir sections 13.2,13.5 Voir section 13.19



## Chapitre 16 - Grille des spécifications

Numéro de zone			No zone
			<b>555</b>
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		
	Avant secondaire min.		7,5
	Latérale min.		10
	Total des deux latérales min.		20
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Arrière min.		10
	Min.		10
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Max.		30
	Min.		
<b>Amendements</b>			
Date			2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>558</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	X
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	X
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	X
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	X
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	X
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			275 281
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		2
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		4,5
	Avant principale max.		6,5
	Avant secondaire min.		4,5
	Latérale min.		1,5
	Total des deux latérales min.		3
	Arrière min.		3
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		10
	Max.		50
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir sections 13.1,13.2,13.5 Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>560</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	X
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	X
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	X
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	X
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	X
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		2
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		4,5
	Avant principale max.		6,5
	Avant secondaire min.		4,5
	Latérale min.		1,5
	Total des deux latérales min.		3
	Arrière min.		3
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		10
	Max.		40
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir sections 13.1,13.2,13.5 Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>574</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9
	Avant secondaire min.		4
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		6
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		
	Max.		35
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		0,15
	Max.		1,5
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>	Voir section 13.19		

Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>575</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	X
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		
	Avant secondaire min.		4
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		6
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		
	Max.		50
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		0,15
	Max.		1,5
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.3 Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>576</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9
	Avant secondaire min.		4
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		6
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		
	Max.		40
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		0,15
	Max.		1,5
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>	Voir section 13.19		

Chapitre 16 - Grille des spécifications

No zone			
Numéro de zone		578	
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
Habitation	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
Commerce et service	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	X
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
Public et institutionnel	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
Industrie	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	X
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
Agriculture	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			275 281
<b>Bâtiment</b>			
Structure	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
Type de toit	Plat		X
	À versants		X
Nombre de logements (sauf H.5)	Min.		0
	Max.		0
Nombre d'étages	Min.		1
	Max.		3
Hauteur maximale en mètres	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
Marge de recul (m)	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		
	Avant secondaire min.		4
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		6
Taux d'implantation au sol	Min.		
	Max.		40
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Min.		0,15
	Max.		1,5
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>579</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	X
	Commerce et service artériel	C.2	X
	Commerce et service de grande superficie	C.3	X
	Commerce et service lourd	C.4	X
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	X
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	X
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	X
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	X
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	
	Moyenne	I.2	
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			275 281
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		6
	Avant principale max.		7,5
	Avant secondaire min.		4
	Latérale min.		1,5
	Total des deux latérales min.		3
	Arrière min.		6
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		
	Max.		50
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		0,15
	Max.		1,5
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.2 Voir section 13.19



## Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
Numéro de zone			580
Groupes d'usages	Classes d'usages	Code	
Habitation	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
Commerce et service	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
Public et institutionnel	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
Industrie	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	X
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
Agriculture	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
Structure	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
Type de toit	Plat		X
	À versants		X
Nombre de logements (sauf H.5)	Min.		0
	Max.		0
Nombre d'étages	Min.		1
	Max.		3
Hauteur maximale en mètres	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
Marge de recul (m)	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9
	Avant secondaire min.		4
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		6
Taux d'implantation au sol	Min.		
	Max.		35
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Min.		0,15
	Max.		1,5
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

			No zone
<b>Numéro de zone</b>			<b>581</b>
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	
	Commerce et service artériel	C.2	
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	X
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		X
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		12,5
	Toit à versants		15
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9
	Avant secondaire min.		4
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		6
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		
	Max.		40
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		0,15
	Max.		1,5
<b>Amendements</b>			
Date			2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>			Voir section 13.13 Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

No zone		
Numéro de zone		582
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1
	Bifamiliale	H.2
	Trifamiliale	H.3
	Multifamilial	H.4
	Collective	H.5
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1
	Commerce et service artériel	C.2
	Commerce et service de grande superficie	C.3
	Commerce et service lourd	C.4
	Hébergement hôtelier	C.5
	Bar et débit de boissons	C.6
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8
	Poste d'essence	C.9
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1
	Grands équipements institutionnels	P.2
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3
	Parcs et espaces verts	P.4
	Conservation	P.5
	Utilité publique	P.6
<b>Industrie</b>	Légère	I.1
	Moyenne	I.2
	Lourde	I.3
	Entreposage extérieur	I.4
	Extraction	I.5
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1
Usages spécifiquement autorisés		
Usages spécifiquement exclus		
<b>Bâtiment</b>		
<b>Structure</b>	Isolée	
	Jumelée	
	Contiguë	
<b>Type de toit</b>	Plat	
	À versants	
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.	0
	Max.	0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.	1
	Max.	3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat	12,5
	Toit à versants	15
<b>Implantation</b>		
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.	7,5
	Avant principale max.	
	Avant secondaire min.	4
	Latérale min.	2,5
	Total des deux latérales min.	5
	Arrière min.	6
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.	
	Max.	50
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.	0,15
	Max.	1,5
<b>Amendements</b>		
Date		2016-09-06 2020-09-01
No règlement		RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>		Voir section 13.13 Voir section 13.19

Chapitre 16 - Grille des spécifications

No zone			
Numéro de zone		593	
<b>Groupes d'usages</b>	<b>Classes d'usages</b>	<b>Code</b>	
<b>Habitation</b>	Unifamiliale	H.1	
	Bifamiliale	H.2	
	Trifamiliale	H.3	
	Multifamilial	H.4	
	Collective	H.5	
<b>Commerce et service</b>	Commerce et service de voisinage	C.1	X
	Commerce et service artériel	C.2	X
	Commerce et service de grande superficie	C.3	
	Commerce et service lourd	C.4	
	Hébergement hôtelier	C.5	
	Bar et débit de boissons	C.6	
	Salle de réception, de danse ou de spectacle	C.7	
	Salle d'amusement, commerce de prêt sur gage et établissement exploitant l'érotisme	C.8	
	Poste d'essence	C.9	
	Détaillant de véhicules automobiles et de pièces de rechange	C.10	
	Commerce et service de réparation de véhicules automobiles	C.11	
<b>Public et institutionnel</b>	Institutions locales	P.1	
	Grands équipements institutionnels	P.2	
	Couvent, monastère et lieu de culte	P.3	
	Parcs et espaces verts	P.4	
	Conservation	P.5	
	Utilité publique	P.6	X
<b>Industrie</b>	Légère	I.1	X
	Moyenne	I.2	X
	Lourde	I.3	
	Entreposage extérieur	I.4	
	Extraction	I.5	
	Mise en valeur des matières résiduelles	I.6	
	Gestion et élimination des matières résiduelles	I.7	
<b>Agriculture</b>	Agriculture urbaine	A.1	X
Usages spécifiquement autorisés			
Usages spécifiquement exclus			
<b>Bâtiment</b>			
<b>Structure</b>	Isolée		X
	Jumelée		
	Contiguë		
<b>Type de toit</b>	Plat		X
	À versants		X
<b>Nombre de logements (sauf H.5)</b>	Min.		0
	Max.		0
<b>Nombre d'étages</b>	Min.		1
	Max.		3
<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat		16
	Toit à versants		18,5
<b>Implantation</b>			
<b>Marge de recul (m)</b>	Avant principale min.		7,5
	Avant principale max.		9,5
	Avant secondaire min.		6
	Latérale min.		2,5
	Total des deux latérales min.		5
	Arrière min.		6
<b>Taux d'implantation au sol</b>	Min.		
	Max.		50
<b>Coefficient d'occupation du sol (COS)</b>	Min.		
	Max.		
<b>Amendements</b>			
Date			2016-02-23 2016-09-06 2020-09-01
No règlement			RCA09-Z01-023 RCA09-Z01-026 RCA09-Z01-038
<b>Note</b>	Voir section 13.19		